

Récolte de pommes de terre 2026

L'interprofession appelle la grande distribution à passer des engagements aux actes

Rendements en baisse, calibres plus petits : la récolte 2026 impose de nouveaux repères pour l'ensemble de la filière. Pour tenir compte de cette réalité, le CNIPT a par exemple décidé d'abaisser exceptionnellement de 50 à 45 mm le calibre minimum des pommes de terre portant l'allégation « frites ». L'interprofession appelle désormais la grande distribution à traduire ses engagements de soutien à la filière dans les faits, en adaptant ses pratiques d'achat et ses agréages aux réalités de la récolte.

Rappel du contexte de la récolte 2026 : la baisse de volume annoncée se confirme

Pour rappel, les surfaces cultivées en pommes de terre sont en **baisse de 11 % à l'échelle du NEPG¹ et de près de 10% en France²**.

Concernant les rendements, les derniers prélèvements UNPT/CNIPT réalisés au 18 septembre **confirment désormais l'impact des conditions climatiques sur la récolte : le rendement moyen s'établit à 37,9 t/ha**, soit 7,5 t/ha de moins que la moyenne des dix dernières années.

À ce stade, 2026 présente le rendement moyen le plus faible de la série historique et la production française serait d'environ 2 millions de tonnes inférieure à la campagne dernière.

Frites fraîches : les consommateurs devront sans doute cuisiner de plus petits calibres

Les conditions climatiques de l'été ont freiné le grossissement des tubercules. Face à cette situation, **Le Conseil d'Administration du CNIPT réuni le 2 septembre 2026 a décidé de reconnaître le caractère particulier de la récolte 2026 en adaptant les conditions de commercialisation pour la campagne 2026-27 sur le segment des pommes de terre de conservation portant l'allégation culinaire « frites ».**

Ainsi, le calibre minimum est ainsi exceptionnellement **abaissé de 50 à 45 mm**.

Cette adaptation concerne uniquement le calibre : **les exigences garantissant l'aptitude à la préparation de frites restent inchangées**, notamment en matière de coloration à la friture, de teneur en glucose et de matière sèche. **Une pomme de terre plus petite n'est donc pas synonyme de moindre qualité et peut parfaitement faire une bonne frite.**

Une récolte différente qui appelle de nouvelles pratiques d'achat et d'agrégage

Depuis la mi-août, plusieurs enseignes et représentants de la grande distribution ont publiquement annoncé leur volonté de soutenir les filières agricoles confrontées aux conséquences de la sécheresse et des fortes chaleurs. **Le CNIPT appelle aujourd'hui à traduire ces engagements dans les faits.**

Sur le terrain, les professionnels de l'interprofession constatent encore des pratiques et des exigences qui ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité de la récolte 2026. **Toutes les enseignes ne se montrent pas aujourd'hui au même niveau d'engagement.** Les relations commerciales, les cahiers des charges et les pratiques d'agrégage doivent évoluer concrètement pour intégrer les réalités de cette campagne, tant sur les **quantités disponibles que sur la qualité des pommes de terre récoltées.**

¹ NEPG : North-Western European Potato Growers – France, Belgique, Allemagne et Pays-Bas.

² Communiqué UNPT/CNIPT du 25 juin 2026

Accepter l'adaptation du calibre des pommes de terre « frites » en est une traduction très concrète. Dans une campagne marquée par des rendements en baisse et de plus petits calibres, **jouer collectif est indispensable pour assurer une juste valorisation de la récolte et préserver le partage de la valeur entre tous les maillons de la chaîne**, du producteur au distributeur, en passant par les négociants et les conditionneurs.

*« La récolte 2026 n'a rien à voir avec celle de l'année dernière. Après un été particulièrement chaud et sec, les rendements sont en retrait et nous pourrions avoir davantage de pommes de terre de petits calibres. La filière en a tiré les conséquences en proposant d'abaisser exceptionnellement de 50 à 45 mm le calibre minimum pour l'allégation "frites". **Cette décision doit maintenant se traduire concrètement dans les pratiques d'achat et les cahiers des charges.***

Une pomme de terre plus petite peut parfaitement faire une excellente frite. Jouer collectif, c'est permettre de valoriser la récolte disponible et de préserver un partage équilibré de la valeur tout au long de la chaîne. Les professionnels vont être confrontés à des arbitrages de débouché entre la France et l'export, pour favoriser le bon approvisionnement national, la valeur doit être au rendez-vous. » Luc Chatelain, Président du CNIPT

Les engagements pris publiquement doivent désormais se retrouver dans les pratiques d'achat au quotidien. À défaut d'une valorisation suffisante sur le marché français, certains professionnels pourront naturellement se tourner vers l'export, qui offre également des débouchés permettant de rémunérer le produit à sa juste valeur.

A propos du CNIPT :

Le Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre (CNIPT) a pour objectif de valoriser la pomme de terre de consommation sur le marché du frais en France et à l'export. Il est reconnu comme interprofession nationale par les pouvoirs publics depuis 1977. Il agit dans le cadre du règlement de l'Union européenne n°1308/2013 du 17 décembre 2013 et du code rural. Le CNIPT représente tous les opérateurs du secteur de la pomme de terre, de la production au commerce.

Contact :

Sarah TALEB

staleb@cnipt.com - 06 99 42 79 45